

L'hon. M. MICHAUD: On a fait la même chose à la Nouvelle-Ecosse, l'année dernière et je crois que nous pourrions profiter de l'expérience acquise. Quant à l'autre sujet, après avoir considéré attentivement s'il serait opportun pour le Gouvernement d'appliquer cette mesure à tout le commerce de poisson, tant domestique qu'extérieur, qu'il s'agisse de poisson frais ou de poisson préparé, nous avons jugé que cela ne serait ni possible ni pratique, et que nous devrions nous contenter de prendre des dispositions à l'égard de ceux qui ne sont pas en mesure de se protéger eux-mêmes.

M. WOODSWORTH: Je désire louer le ministre et le Gouvernement d'avoir présenté une mesure susceptible d'améliorer le sort des pêcheurs du littoral de l'Atlantique. L'honorable député d'Halifax (M. Isnor) a en quelque sorte accusé les gens de l'Ouest de ne pas s'intéresser au sort de ces gens.

M. ISNOR: Non.

M. WOODSWORTH: C'est du moins ce que je pensais; le compte rendu démontrera si j'avais raison ou non. Je puis affirmer à l'honorable député que cette question intéresse beaucoup plusieurs d'entre nous. De fait, il y a actuellement au *Feuilleton*, au nom de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), qui s'est fait en cette occasion l'interprète de notre groupe, un projet de résolution ainsi conçu:

Considérant l'état international des marchés et les perspectives actuelles de vente pour les produits primaires de l'agriculture et des pêcheries;

Que l'honorable député note bien ce dernier mot.

La Chambre est d'avis que le gouvernement doit lui soumettre, durant la présente session, des propositions définies quant à la fixation de prix minima et garantis pour les produits de ces industries, de même que les lois qui peuvent être nécessaires pour instituer une surveillance par le Gouvernement ou les coopératives sur les fabriques de conserves ou de produits dérivés qui emploient les substances primaires de l'agriculture et des pêcheries;

On me permettra d'interrompre ma citation pour signaler de nouveau la présence dans ce texte du mot "pêcheries".

De plus, que les prix minima et garantis pour les produits primaires devraient être fondés sur la détermination de donner un régime de vie satisfaisant à ceux qui sont occupés par cette production, et qu'il faudrait éliminer dans la mesure du possible la différence entre les prix des produits des industries qui sont hautement protégées et possèdent un monopole, et les produits des producteurs primaires du Canada qui ne possèdent aucune protection.

Il semble fort improbable que ce projet de résolution soit soumis à la Chambre. Je l'ai toutefois proposé afin de démontrer que

[M. Neill.]

le sort des pêcheurs de l'Est ne nous est pas indifférent. L'honorable député d'Halifax n'a pas parlé du triste sort des pêcheurs de l'Ouest, mais ceux d'entre nous qui habitent le littoral du Pacifique savent que ces gens sont, eux aussi en butte à des difficultés, bien que d'une autre nature que celles des pêcheurs du littoral oriental. Le ministre a dit que ceux qui se livraient à l'industrie du poisson frais étaient en assez bonne posture. Le ministre fait un signe affirmatif, mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Il y a quelques semaines, j'ai cité un extrait du *Halifax Herald*, et j'ai signalé l'écart considérable qui existe entre le prix que touche le pêcheur et celui que doit payer le consommateur. Ce seul fait démontre que les gens qui se livrent à l'industrie du poisson frais ne reçoivent pas la rémunération qu'ils méritent. Le ministre s'est exprimé en termes plutôt vagues quant à la nature de l'aide que l'on accordera et j'estime qu'il devrait fournir au comité plus de renseignements sur ce point.

Je constate avec plaisir que l'office de l'Etat proposé fera de l'exportation. C'est un projet conforme à ce que notre groupe a préconisé, lorsque nous avons dit que le Gouvernement devrait instituer deux conseils l'un pour l'exportation et l'autre l'importation. Si le Gouvernement libéral garde le pouvoir assez longtemps, il finira, je crois, par connaître la nécessité de ce programme plus vaste que nous préconisons.

M. A. J. BROOKS (Royal): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement sur ce projet de résolution, car les besoins des pêcheurs des Provinces maritimes sont bien connus. Ainsi que l'a si bien dit ce matin le ministre des Pêcheries (M. Michaud) et que nous l'avons entendu dire souvent en cette Chambre, un pêcheur qui perd son emploi régulier ne peut trouver de travail dans aucune manufacture. Sa situation l'empêche aussi de se livrer à l'agriculture. Je suis favorable à toute aide qu'on pourra donner aux pêcheurs des Provinces maritimes. Ces pêcheurs, surtout ceux qui se livrent à l'industrie du poisson salé, ont peut-être été désappointés de l'adoption par cette Chambre du traité conclu avec les Etats-Unis. Ainsi que le ministre l'a dit, le problème porte sur la vente du poisson. Depuis quelques années, nous avons perdu nos débouchés dans les Antilles, ce qui, nous le savons, a été un rude coup pour les pêcheurs des Provinces maritimes. L'honorable député d'Halifax (M. Isnor) suggère que, le jour où l'on renouvellera ce traité, on s'efforce de faire admettre notre poisson sur les marchés des Antilles. Cela aiderait grandement nos pêcheurs.